



---

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2015**

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **18-08-2015 et 28-08-2015**, s'est réuni le **3 septembre 2015 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

-----  
**ETAIENT PRESENTS :**

MONSIEUR LE MAIRE, Joseph CARLES, Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise LABORDE, Maurice BIDOUILH, Françoise FOLI, Alain RIGOUT, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Denise COUFFIGNALS, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohamed MAAFRI, Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Jean-Claude DUBOS, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Laurence MASSETTE, Christian CORTES, Bernadette GUERY, Didier COMMINCAS, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Fabien NEGRIER, Benoît GOMEZ, Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, Marc POZZA

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Fouzia BENNAMA a donné pouvoir à Bernadette GUERY, Florence COMA a donné pouvoir à Marc POZZA, Corine BUISSON a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE, David GERSON a donné pouvoir à Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

- 
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
  - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
  
  - Dates de convocation : **18 août 2015 et 28 août 2015**
  - Date d'affichage : **18 août 2015**
  - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **18 et 28 août 2015**
  
  - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désigné secrétaire de séance.

## DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 15 JUIN AU 14 AOUT 2015.  
Aucune observation n'a été émise.

**CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE**

### 2 - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE "LES ECUREUILS"

A l'issue de la période de négociations menées auprès de quatre candidats après avis de la commission de service public en date du 18 mai 2015, Monsieur le Maire propose de retenir la Société LES PETITS CHAPERONS ROUGES comme délégataire de la structure multi-accueil petite enfance « LES ECUREUILS » et du service public auquel il sert de support.

- Rappel :
  - délibération en date du 18 décembre 2014 approuvant le principe d'une délégation de service public comme mode de gestion de la structure multi-accueil petite enfance « LES ECUREUILS » et du service public auquel elle sert de support et autorisant Monsieur le Maire à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L. 1411-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - rapport de présentation de Monsieur le Maire sur le choix proposé, projet de contrat d'affermage et ses annexes et comptes-rendus des réunions de la commission de délégation du service public transmis aux élus le 18 août 2015 conformément aux dispositions de l'article L. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR**

**et 6 VOIX CONTRE DU GROUPE « POUR LES BAGNACAIS » :**

Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Florence COMA, Corine BUISSON, Marc POZZA

### 3 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION ET LA REHABILITATION DE LA FERME PINOT

La Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Elle a pour vocation de défendre et de valoriser un patrimoine non protégé par l'État.

Plan de financement :

Dépenses : 4 100 000 € HT

Recettes : 4 100 000 €

- Subvention du Conseil Régional : 810 000 €
- Subvention d' «Airbus » : 600 000 €
- Aide de la Fondation du Patrimoine
- Part restant à la charge de la Ville

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS :**

Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Florence COMA, Corine BUISSON, Marc POZZA

#### **4 - ACCEPTATION D'UNE AIDE A L'INVESTISSEMENT DE LA FEDERATION NATIONALE DES CINEMAS FRANÇAIS ACCORDEE PAR LA FONDATION CANAL + POUR LES TRAVAUX DE NUMERISATION DU CINEMA REX**

Montant : 726,48 € attribués par la Fondation Canal + pour le Cinéma par délégation donnée à la Fondation des Cinémas Français.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **5 - APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION "VACANCES LOISIRS" SEPTEMBRE 2015 - DECEMBRE 2017 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE**

La CAF 31 souhaite rénover ce dispositif local d'action sociale sous couvert d'une nouvelle convention avec pour objectif de :

- Relever le quotient familial plafond du dispositif qui passe de 680 € à 800 €
- Créer une tranche de réduction complémentaire
- Renforcer et clarifier l'information donnée aux familles par les gestionnaires d'accueil sur ces aides
- Actualiser et différencier les barèmes de la Convention en instituant à l'échelle du département 2 zones territoriales établies en fonction des revenus des habitants.

Pour la commune de Blagnac, les montants d'aides seraient réactualisés comme suit :

	Montant avant septembre 2015		Montant à compter de septembre 2015		
Quotient familial en €	0 à 400 €	401 à 680 €	0 à 400 €	401 à 600 €	601 à 800 €
Réduction par journée ALSH	5 €	3 €	5 €	4 €	3 €
Réduction par journée de grandes vacances	18 €	12 €	18 €	12 €	10 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA SAISON 2015/2016 D'ODYSSUD SPECTACLES**

Subvention la plus élevée possible demandée.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **7 -ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION D'AIDE A LA RESIDENCE DE CREATION OCTROYEE PAR LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR LE SPECTACLE "MEDIANOCHE/VICENTE PRADAL"**

Montant de la subvention : 13 000 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **8 - CREATIONS D'EMPLOIS : CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°37-2015- 06 DU 25 JUIN 2015**

Erreur matérielle quant à la durée hebdomadaire de deux postes créés au sein du cadre d'emplois des adjoints techniques de la filière technique qu'il convient de rectifier de la manière suivante :

*Filière technique :*

*Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet* 2

*Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 28h* 2

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

A – Monsieur BERGON présente l'avancement des travaux et des chantiers sur Blagnac : gymnase Andromède, crèche des Ecureuils, tennis du Ritouret, entretien des écoles, rue Prosper Ferradou, rue Croix Blanche, aire de jeux d'Andromède.

B – Monsieur LEONARD évoque le jugement rendu par le Tribunal Administratif annulant la délibération du conseil municipal du 30 juin 2011 relative à la vente des logements de la Gendarmerie à la Société OLDAK.

C – Monsieur LOUMAGNE demande aux élus communautaires de la majorité de communiquer les décisions prises par la Métropole.

Monsieur LE MAIRE rappelle que Monsieur LOUMAGNE est lui-même conseiller communautaire.

D – Madame BUGEJA-FERNANDEZ attire l'attention sur l'absence de place de stationnement handicapé devant l'immeuble du foyer de « l'Arche » à Andromède.

E – Monsieur LOUMAGNE évoque le retour du Maire qui s'est blessé lors de ses vacances. Monsieur le Maire précise que ce rapatriement a été pris en charge intégralement par l'assurance de la Ville.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20 H 05**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.  
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**